

Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Tuyaux incendie
Méthode d'essai en service

En vigueur le : 4 avril 2011
Modifiée le : 24 octobre 2013

PON - 001

#### À TOUT LE PERSONNEL

#### 1. Objectif:

Le but de cette directive est d'établir des exigences pour l'inspection et la méthode d'essai en service des tuyaux à incendie, les raccords et les lances afin d'en assurer la fiabilité en cas d'incendie.

## 2. Application:

Cette méthode s'applique aux tuyaux et raccords actuellement en service, en tenant compte de l'âge de sa fabrication.

## 3. Méthodologie:

Méthode d'essai en service effectuée à l'aide de l'appareil d'essai pour tuyaux DELTA HT1500SS.

## 3.1. Inspection des tuyaux

- 3.1.1. L'inspection matérielle a pour objet de vérifier que le tuyau, les raccords et les lances n'ont pas été altérés, qu'ils sont exempts de saletés et qu'ils ne présentent aucun signe de moisissure, de pourriture ou de dommages causés par un produit chimique, la chaleur, un objet coupant, une matière abrasive ou des ravageurs.
- 3.1.2. Au cours de l'inspection, on doit s'assurer que la date prescrite pour l'essai en service n'est pas dépassée.
- 3.1.3. Tout tuyau dont l'inspection matérielle a révélé un défaut doit être retiré du service, puis réformé ou réparé. Une fois réparé, il doit être soumis à un essai en service conformément au chapitre 3.4.
- 3.1.4. Tout tuyau dont la longueur totale est inférieure à 48 pieds doit être retiré du service actif.

### 3.2. Inspection de la paroi interne

- 3.2.1.On doit inspecter la paroi interne du tuyau à chacune des extrémités de celui-ci à la recherche de tout indice de délaminage du revêtement.
- 3.2.2. Tout tuyau dont la paroi interne présente des signes de délaminage doit être réformé.

#### 3.3. Inspection des raccords

- 3.3.1. Après chaque utilisation et au moment des essais en service, on doit inspecter les raccords à la recherche des défauts suivants :
  - a) filets endommagés;
  - b) corrosion;
  - c) raccord lâche;
  - d) faux rond;
  - e) raccord orientable qui ne tourne pas librement;
  - f) ergots manguants;
  - g) collier externe desserré;
  - h) joint interne défectueux;
  - i) autre défaut compromettant le fonctionnement.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 1 sur 6	Code : PON-001
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : **Tuyaux incendie** En vigueur le : 4 avril 2011 Méthode d'essai en service Modifiée le : 24 octobre 2013

3.3.2. Tout tuyau comportant un raccord défectueux doit être retiré du service, puis réparé ou remplacé.

## 3.4. Mise à l'épreuve de l'appareil d'essai pour tuyaux

- 3.4.1. Suivre la méthode décrite dans la présente section pour les essais en service effectués au moyen d'un appareil d'essai pour tuyaux.
- 3.4.2. Afin de prévenir les risques de blessures en cas de défaillance au cours de l'essai, il faut absolument prendre des précautions de sécurité. Ne pas déroger à la marche à suivre.
- 3.4.3. Il faut vérifier l'état de l'appareil d'essai avant chaque séance d'essai quotidienne et après son transport.
- 3.4.4. Examiner avec soin l'appareil d'essai à la recherche d'éléments endommagés qui pourraient ne pas fonctionner correctement pendant l'essai.
- 3.4.5. Lorsqu'on repère un élément endommagé, on ne doit pas se servir de l'appareil d'essai avant que l'élément en question ait été réparé ou remplacé.
- 3.4.6. On doit effectuer un essai de fuite de pression pour vérifier que la sortie sous pression de l'appareil et ses éléments connexes ne présentent aucune fuite.
- 3.4.7. Munir les raccords de sortie de l'appareil d'un bouchon ou les fermer autrement.
- 3.4.8. À l'aide de la pompe accessoire, appliquer une pression 10 % plus élevée que la pression d'épreuve maximale prescrite pour le tuyau soumis à l'essai.
- 3.4.9. Arrêter la pompe et maintenir le niveau de pression pendant trois minutes.
- 3.4.10. Si des fuites sont décelées, ne pas se servir de l'appareil d'essai avant que les éléments qui fuient aient été réparés ou remplacés.
- 3.4.11. Le manomètre utilisé pour l'essai de pression doit avoir été étalonné au cours des douze derniers mois.

#### 3.5. Mise à l'épreuve des tuyaux

- 3.5.1. Les sections de tuyau qui font simultanément l'objet d'un essai doivent être soumises à la même pression d'épreuve. Ensemble, elles constituent «l'établissement de tuyaux».
- 3.5.2. La longueur totale des sections de tuyau comprises dans l'établissement soumis à l'essai en service ne doit pas dépasser 100 pieds par sortie, soit 1 longueur de 100 pieds ou 2 longueurs de 50 pieds.
- 3.5.3. Lorsque des raccords sont fixés sur un tuyau, chaque section de tuyau doit être soumise séparément à un essai à la pression.
- 3.5.4. L'établissement de tuyaux doit être bien droit et exempt de pli et de torsion.
- 3.5.5. Les tuyaux de 3 ½ po (89 mm) de diamètre et plus doivent reposer bien à plat et être raccordés à la source de pression par l'intermédiaire d'une courte section de tuyau de plus petit diamètre, soumise à une pression d'épreuve égale ou supérieure.
- 3.5.6. L'essai doit être mené à un endroit où on peut raccorder l'appareil d'essai (source de pression) à une source d'alimentation en eau.
- 3.5.7. Raccorder l'établissement soumis à l'essai à la sortie du robinet d'alimentation en eau (clapet

Approuvé : Éric Bérubé Page 2 sur 6 Code : PON-001



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : **Tuyaux incendie** En vigueur le : 4 avril 2011 Méthode d'essai en service Modifiée le : 24 octobre 2013

d'arrêt) de l'appareil d'essai pour tuyaux.

- 3.5.8. Assujettir le tuyau derrière le bouchon purgeur ou la lance afin de prévenir les risques de tournoiement ou de tout autre mouvement intempestif du tuyau en cas d'éclatement de celui-ci.
- 3.5.9. Fixer un bouchon d'essai muni d'un purgeur à l'extrémité ouverte de chaque ligne de tuyau de l'établissement soumis à l'essai. Si on n'a pas de bouchon purgeur, on peut utiliser une lance munie d'un robinet d'arrêt non rotatif.
- 3.5.10. Ouvrir le bouchon purgeur d'essai ou la lance, puis augmenter graduellement la pression jusqu'à 70 lbs/po².
- 3.5.11. Une fois que l'établissement soumis à l'essai est rempli d'eau, purger l'air des lignes de tuyaux en soulevant leur extrémité de refoulement au-dessus du point le plus élevé du circuit.

Avertissement : Prendre soin de purger l'air du tuyau avant d'élever la pression et de fermer le bouchon purgeur ou la lance, car l'augmentation de la pression présente un risque d'accident grave s'il reste de l'air dans le circuit.

- 3.5.12. Fermer lentement le bouchon purgeur ou la lance, puis le robinet d'alimentation en eau (clapet d'arrêt).
- 3.5.13. Une fois que la pression dans le tuyau a atteint 100 lbs/po, vérifier que les raccords ne fuient pas. Au besoin, resserrer ceux-ci à l'aide de tricoises.
- 3.5.14. Une fois les tuyaux purgés, faire une marque sur l'enveloppe des tuyaux à l'arrière de chacun des raccords afin de déterminer si ceux-ci se sont déplacés au cours de l'essai. Après que le tuyau a été alimenté en eau et purgé, le manomètre doit indiquer une pression se situant entre 70 et 120 lbs/po. Si l'aiguille du manomètre ne bouge pas, il est possible que celui-ci soit défectueux; dans ce cas, interrompre l'essai et remplacer le manomètre avant de continuer.
- 3.5.15. Pour les prochaines étapes de l'essai, il ne doit rester dans la zone que les personnes appelées à participer à l'essai.
- 3.5.16. Fermer l'alimentation en eau et augmenter lentement la pression de 15 lbs/po (1 bar ou 103 kPa) par seconde au maximum jusqu'à ce que la pression d'épreuve recommandée soit atteinte. Maintenir ce niveau de pression pendant la période de stabilisation.
- 3.5.17. La période de stabilisation ne doit pas être inférieure à une minute par 100 pi (30 m) de tuyau compris dans l'établissement d'essai.
- 3.5.18. Une fois la période de stabilisation terminée, la pression d'épreuve dans l'établissement de tuyaux doit être maintenue pendant trois minutes sans l'aide de surpresseurs.
- 3.5.19. Vérifier si les tuyaux fuient pendant que la pression dans l'établissement d'essai est égale à la pression d'épreuve.
- 3.5.20. Le personnel appelé à rechercher les fuites doit se tenir à au moins 15 pi (4,5 m) à gauche de la ligne de tuyau la plus proche. On détermine le côté gauche en se plaçant face à l'extrémité ouverte du tuyau à partir de la source de pression.
- 3.5.21. Pendant l'essai, le personnel ne doit jamais se tenir face à l'extrémité ouverte d'un tuyau, du côté droit d'un tuyau ou à moins de 15 pi (4,5 m) du côté gauche d'un tuyau, ni chevaucher un tuyau.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 3 sur 6	Code : PON-001
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : **Tuyaux incendie** En vigueur le : 4 avril 2011 Méthode d'essai en service En vigueur le : 24 octobre 2013

- 3.5.22. Si la pression dans un tuyau de l'établissement ne se maintient pas au niveau de la pression d'épreuve pendant trois minutes, mettre fin à l'essai.
- 3.5.23. Une section de tuyau qui présente une fuite est considérée comme ayant échouée à l'essai.
- 3.5.24. Purger l'établissement d'essai et retirer le tuyau défectueux.
- 3.5.25. Reprendre l'essai en service à l'étape indiquée au point 3.5.7.
- 3.5.26. Après trois minutes à la pression d'épreuve, ouvrir les bouchons purgeurs ou les lances pour purger l'air de l'établissement d'essai.
- 3.5.27. Vérifier les marques faites sur l'enveloppe des tuyaux à l'arrière des raccords pour déterminer s'ils se sont déplacés.
- 3.5.28. Un tuyau dont un raccord s'est déplacé est considéré comme ayant échoué à l'essai.

## 3.6. Manipulation des tuyaux ayant réussi le test

- 3.6.1. Une fois l'essai effectué, on doit consigner les résultats obtenus pour chaque section de tuyau soumise à l'essai dans le registre prévu à cet effet.
- 3.6.2. Nettoyer les tuyaux à l'aide de la machine à laver les tuyaux.
- 3.6.3. Apporter un soin particulier à tout tuyau qui comporte des saletés qui ne peuvent être enlevées par brossage ou qui a été en contact avec des substances nocives.
- 3.6.4. Un tuyau qui a été en contact avec des substances dangereuses en cours d'utilisation doit être décontaminé de la façon approuvée pour le type de contaminant concerné.
- 3.6.5. Il est permis d'essuyer les tuyaux recouverts de caoutchouc.
- 3.6.6. Il est interdit de faire sécher un tuyau sur la chaussée chaude ou sous les rayons intenses du soleil.
- 3.6.7. Si le tuyau est placé dans un séchoir, placer une étiquette mentionnant que le tuyau a réussi le test. Ceci permettra au personnel de distinguer les tuyaux entre eux.
- 3.6.8. Finalement, lorsque le tuyau est sec et si cela n'est pas déjà fait, on doit identifier, à une distance de 45 cm (18 pouces) du raccord femelle ou d'un raccord storz le tuyau à l'aide d'une peinture acrylique en aérosol selon le code suivant : Lettrage et chiffres noirs. Un gabarit est disponible afin d'uniformiser le travail.

Tuyaux (9 000)	
Aspiration ou succion	9 101 à 9 199
125 mm (5 pouces)	9 201 à 9 299
100 mm (4 pouces)	9 301 à 9 399
65 mm (2 ½ pouces)	9 401 à 9 599
45 mm (1 ¾ pouce)	9 601 à 9 799
38 mm (1 ½ pouce)	9 801 à 9 999

- 3.6.9. Par la suite, on doit compléter le registre afin d'identifier lorsque c'est possible :
  - Le numéro d'identification du tuyau;
  - La Ville;

Approuvé : Éric Bérubé	Page 4 sur 6	Code : PON-001
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : **Tuyaux incendie** En vigueur le : 4 avril 2011 Méthode d'essai en service En vigueur le : 24 octobre 2013

- Le diamètre;
- La longueur;
- Le type de tuyau;
- Sa construction;
- Le manufacturier:
- La date de mise en service:
- Le vendeur:
- Le type de raccord et le manufacturier.

#### Exemple:



## 3.7. Manipulation des tuyaux ayant échoué le test

- 3.7.1. On doit apposer une étiquette sur tout tuyau dont l'inspection a révélé une avarie, qui a éclaté ou fuit pendant l'essai en service ou dont les raccords présentent une fuite ou un des défauts. Le tuyau en question doit être retiré du service.
- 3.7.2. Un tuyau retiré du service pour réparation ou réforme doit porter une étiquette distinctive indiquant le motif de son retrait du service.
- 3.7.3. On doit marquer par un repère distinctif la position de toute fuite repérée sur le tuyau de tout défaut de l'enveloppe décelé au cours de l'inspection.
- 3.7.4. On doit réparer ou remplacer les raccords défectueux.
- 3.7.5. On doit retirer les raccords aux deux extrémités des tuyaux qui ne peuvent pas être réparés.
- 3.7.6. On doit soumettre à un essai toute section de tuyau réparée ou dont les raccords ont été remplacés ou réparés, avant de la remettre en service.
- 3.7.7. Avant de remettre en service ou d'entreposer un tuyau qui a été soumis à un essai, on doit le nettoyer, le purger et l'assécher tel qu'il est indiqué dans la section 3.6.

#### 4. Lance de premier secours

- **4.1.** Conformément à la section 3.5, les lances de premier secours doivent être soumises à un essai à une pression équivalente à leur pression de service admissible.
- **4.2.** Quand on ne connaît pas la pression de service admissible, on doit effectuer l'essai à une pression équivalente à 110 % de la pression de service normale la plus élevée du circuit.

## 5. Tuyau d'aspiration

- 5.1. Les tuyaux d'aspiration doivent faire l'objet d'un essai de vide à sec comme suit :
  - 5.1.1. Raccorder le tuyau à un point d'aspiration.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 5 sur 6	Code : PON-001
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : **Tuyaux incendie** En vigueur le : 4 avril 2011 Méthode d'essai en service Modifiée le : 24 octobre 2013

- 5.1.2. Boucher hermétiquement l'extrémité libre au moyen d'un disque transparent et la raccorder à un vacuomètre précis.
- 5.1.3. Créer un vide de (0,75 bar ou 74,5 kPa).
- 5.1.4. Maintenir ce vide pendant dix minutes et inspecter le tuyau à travers le disque transparent.
- 5.1.5. La paroi interne ne doit présenter aucun signe d'avarie ni d'affaissement.
- **5.2.** Les tuyaux d'aspiration soumis à une pression positive doivent aussi faire l'objet d'un essai en service à une pression d'eau de 165 lbs/po (1138 kPa) conformément à la marche à suivre décrite à la section 3.5.

Approuvé : Éric Bérubé Page 6 sur 6 Code : PON-001



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Vérification avant départ

En vigueur le : 4 avril 2011

Modifiée le : 14 novembre 2013

**PON - 002** 

#### À TOUT LE PERSONNEL

## 1. Objectif:

Le but de cette directive est de vous informer des nouvelles procédures établies par la direction du Service de Sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup en fonction de la Loi 430.

Bien que le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup soit exempté de l'application des dispositions concernant la vérification avant départ, nous croyons qu'il est important que certains éléments fassent l'objet d'une <u>inspection quotidienne</u>.

## 2. Application:

Une vérification avant départ devra être effectuée quotidiennement sur tous les véhicules routiers en fonction au Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup. Les véhicules visés par la présente directive au moment de son adoption sont :

- Camion autopompe (214)
- Camion autopompe-citerne (314)
- Camion échelle (714)
- Vanne PR (814)
- Pick-up (914)
- Poste de commandement (1114)
- Dodge Caravan (114 hebdomadairement et selon l'horaire)
- Jeep Liberty (9014 hebdomadairement et selon l'horaire)

La division mécanique du Service des travaux publics est responsable de l'application de la Loi 430 sur tous les véhicules routiers appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup. Ainsi, deux inspections complètes (l'une préventive et l'autre préalable à l'inspection de la SAAQ) sont réalisées annuellement. Ils conservent également le registre d'entretien des véhicules.

La direction du Service a rédigé un Guide de vérification avant départ, version allégée. Le but d'un tel guide est de se doter d'un outil qui permettra d'effectuer une vérification quotidienne sommaire de tous les véhicules routiers. Il établit la procédure à suivre en cas de détection d'une anomalie. Les inspections demandées reposent sur le principe que les pompiers doivent s'assurer quotidiennement que les véhicules sont en bon état et sécuritaires. Par contre, nous ne désirons pas que les cabines sur les véhicules 214, 714 ou 1114 soient manœuvrées quotidiennement. Ainsi, les inspections reposent principalement sur des constatations visuelles et manuelles.

En aucun cas, la procédure interne établie ne se substitue ou ne remplace celle établie par la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ). En cas de doute ou de disparité, le pompier doit se référer à cette dernière.

### 3. Méthodologie:

Cette inspection devra être réalisée quotidiennement dès l'entrée en fonction de l'équipe de garde de jour.

Les éléments devant être vérifiés sont ceux apparaissant au formulaire de vérification avant départ.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 1 sur 2	Code: PON-002
------------------------	--------------	---------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Vérification avant départ

En vigueur le : 11 février 2011

Modifiée le : 14 novembre 2013

PON – 002

Si une défectuosité mineure ou majeure est constatée, le pompier responsable (RC) ou celui ayant constaté le défaut doit se référer à la DGP 025 et remplir le formulaire intitulé : « Demande de réparation d'un véhicule ». Toutes défectuosités majeures doit être rapportées sans délai au capitaine de garde qui prendra les mesures nécessaires.

Les formulaires de vérification avant départ sont consignés dans un dossier prévu à cet effet durant une période minimale de 30 jours. Ceux-ci sont ensuite conservés aux archives selon les politiques, règlements ou lois en vigueur.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 2 sur 2	Code : PON-002
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Vérification des appareils respiratoires

En vigueur le : 4 avril 2011

Modifiée le : 14 novembre 2013

PON - 003

## À TOUT LE PERSONNEL

Tous les A.P.R.I.A. devront faire l'objet d'une inspection complète chaque semaine et après toute intervention qui aura nécessité leur usage en plus d'une inspection visuelle quotidienne.

## À VÉRIFIER HEBDOMADAIREMENT SUR LES A.P.R.I.A. OU APRÈS USAGE

Le personnel de garde doit effectuer HEBDOMADAIREMNENT une inspection COMPLÈTE de tous les appareils respiratoires en service. Il remplit le rapport prévu à cet effet et y consigne toutes ses observations.

## La vérification comprend :

## 1. Inspection du cylindre

a. Noter le numéro du cylindre en fonction sur l'appareil de même que sa pression. Si la pression est inférieure de 10 % de la pression de service (2 000 psi ou 4 000 psi selon le cas), le cylindre doit être rechargé.

#### 2. Partie faciale

- a. Examiner la partie faciale de près et repérer les signes de détérioration du caoutchouc tels que les craquelures, les déchirures, la perforation, la viscosité et l'effet nuisible de la saleté;
- b. Vérifier les sangles d'attache de la partie faciale et assurez-vous de leur bon état;
- c. Inspecter l'oculaire et vérifiez si la lentille n'a pas été rayée, égratignée ou encore fendue;
- d. La soupape expiratoire doit fonctionner aisément et être propre;
- e. Vérifier le raccord de couplage de la partie faciale et vérifiez son état;
- f. Inspecter le système Nightfither (récepteur) pour repérer des dommages et aussi s'assurer de son bon fonctionnement (piles);
- g. Inspecter le système de communication pour repérer des dommages et s'assurer de son bon fonctionnement (piles);
- h. Assurez-vous que la partie faciale est étanche en effectuant un test d'aspiration sous vide;
- Nettoyer et désinfecter après usage et/ou vérification.

## 3. Régulateur de pression

- a. Assurez-vous que le régulateur de pression est propre;
- b. Vérifier que la valve de dérivation fonctionne adéquatement et qu'elle est en position fermée;
- c. Avec le masque au visage, vérifier le bon fonctionnement du régulateur.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 1 sur 3	Code: PON-003
------------------------	--------------	---------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Vérification des appareils respiratoires

En vigueur le : 4 avril 2011
Modifiée le : 14 novembre 2013

PON - 003

## 4. Tubes haute pression

 Assurez-vous que les tubes haute pression sont en bon état et que la gaine protectrice n'est pas déchirée.

### 5. Harnais et sangle

- a. Assurez-vous que le harnais est propre et en bon état;
- b. Assurez-vous que la bouteille est fixée adéquatement et solidement;
- c. Les sangles doivent être relâchées et bien alignées.

## 6. Indicateur de pression et alarme de détresse

Assurez-vous que l'ensemble du système fonctionne adéquatement, pour ce faire :

- a. Ouvrir le cylindre et comparer les pressions. Les pressions doivent être identiques. Un écart maximal de 100 psi est tolérable;
- b. Assurez-vous que l'alarme de détresse entre en fonction et que les voyants de la partie faciale s'allument et donnent la bonne indication;
- c. Ne pas bouger l'appareil. La *pré-alarme* de détresse devrait s'activer après 15 à 30 secondes. Arrêter la *pré-alarme* en bougeant l'appareil. Une seconde fois, ne pas bouger l'appareil. La *pré-alarme* de détresse devrait s'activer après 15 à 30 secondes puis l'alarme devrait retentir. Arrêter l'alarme.
- d. Activer manuellement l'alarme, puis l'arrêter;
- e. Coupler la partie faciale et aspirez à l'intérieur de la partie faciale afin de vérifier le bon fonctionnement. Vérifier les différents indicateurs lumineux, tester le système vocal;
- f. Fermer le cylindre;
- g. Continuer à aspirer lentement et vérifiez les différents indicateurs de pression;
- h. L'alarme de détresse devrait s'activer lorsque la pression atteint environ 530 psi sur les appareils 2100 psi et 1 175 psi sur les appareils 4 500 psi;
- i. L'alarme doit demeurer en fonction jusqu'à ce que la pression atteigne 200 psi;
- j. La cloche sur le harnais doit entrer en fonction simultanément;
- k. Purger l'air complètement et vérifier la pression résiduelle sur le cylindre;
- I. Nettoyer et désinfecter après usage et/ou vérification.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 2 sur 3	Code: PON-003
------------------------	--------------	---------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Vérification des appareils respiratoires

En vigueur le : 4 avril 2011
Modifiée le : 14 novembre 2013

**PON - 003** 

## 7. Siège 911 et corde de déclenchement du mécanisme de dégagement

- a. Assurez-vous que l'appareil respiratoire est bien rangé, que la sangle d'attache ou le dispositif de retenue soit bien en place;
- b. Sur le siège 911, assurez-vous que la corde de déclenchement du mécanisme de dégagement soit bien positionnée et non entortillée autour des sangles de l'appareil;
- c. Assurez-vous que la partie faciale est rangée dans son étui et à l'endroit prévu près de l'appareil auquel elle est jumelée.

## 8. État général de l'appareil

- a. Assurez-vous que toutes les composantes de l'appareil respiratoire de même que le cylindre soient propres et exemptes de corps étrangers.
- 9. Remplir le rapport d'inspection en y indiquant la date de l'inspection et le matricule du pompier ayant effectué la vérification.

Référence : Guide de vérification périodique des appareils respiratoires de l'I.P.I.Q.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 3 sur 3	Code: PON-003
------------------------	--------------	---------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Intervention de sauvetage sur glace

En vigueur le : 4 avril 2011
Modifiée le : 14 novembre 2013

**PON - 004** 

#### À TOUT LE PERSONNEL

1. Objectif: Établir et préciser une procédure pour le sauvetage sur glace (SSG)

### 2. Application:

Lors d'un appel pour un sauvetage sur glace, la présente directive s'applique.

#### 3. Procédure :

## Dans les limites de la Ville de Rivière-du-Loup

## A. OFFICIER DE GARDE:

- 1. Enfile la combinaison MUSTANG;
- 2. Se rend sur les lieux;
- 3. Évalue la situation;
- 4. Transmet aux membres de l'équipe en route les détails pour l'accès par radio et/ou par la centrale;
- 5. À l'arrivée sur les lieux, donner le compte-rendu à la centrale et si nécessaire, demander des ressources supplémentaires (équipe 400, Garde-Côtière, ambulance, etc);
- 6. Si possible, mettre en œuvre le plan d'opération (parler, lancer, tendre);
- 7. Si l'officier commandant n'est pas qualifié SSG, il se fera assister par un officier ou un pompier qualifié SSG.

## **B. POMPIERS EN CASERNE (JOUR/SOIR):**

- 1. Les pompiers en caserne se rendent sur les lieux avec le 1114 et le 214;
- 2. Les pompiers non certifiés SSG assistent l'équipe SSG à partir de la rive (niveau sensibilisation).

## C. ÉQUIPE EN RAPPEL (ÉQUIPE 300) :

1. Utilise le 814, 914 et 714 pour se rendre sur les lieux.

## **ÉQUIPE 1**

## D. 1er ET 2e POMPIERS SSG SUR LES LIEUX:

- 1. Enfilent un ICE COMMANDER + VFI + CASQUE et déterminent qui sera sauveteur #1 et #2 (casque rouge = sauveteur 1, casque jaune = sauveteur 2);
- 2. Évaluent avec l'officier commandant sur les lieux la stratégie à adopter;
- 3. Effectuent le sauvetage lorsque leur assureur confirme «Sauveteur barré & assuré».

#### E. 3e ET 4e POMPIERS SUR LES LIEUX:

- Enfilent une combinaison MUSTANG + CASQUE;
- 2. Déterminent qui sera assureur #1 et #2;
- 3. Préparent le matériel nécessaire au sauvetage.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 1 sur 2	Code : PON-004
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Intervention de sauvetage sur glace

En vigueur le : 4 avril 2011
Modifiée le : 14 novembre 2013

PON - 004

## **<u>ÉQUIPE 2</u>** (réserve ou relève)

## F. 5° ET 6° POMPIERS SSG SUR LES LIEUX:

- 1. Enfilent un ICE COMMANDER + VFI + CASQUE;
- 2. Déterminent qui sera sauveteur #1 et #2;
- 3. Attendent une affectation de l'officier commandant.

### G. 7° ET 8° POMPIERS SSG SUR LES LIEUX:

- 1. Enfilent une combinaison MUSTANG + CASQUE;
- 2. Déterminent qui sera assureur #1 et #2;
- 3. Attendent une affectation de l'officier commandant.

# À l'extérieur des limites de la Ville de Rivière-du-Loup

## Procédure identique à l'exception des points suivants :

- 1. Les pompiers de l'équipe 300 se rendent à la caserne;
- 2. Les pompiers en caserne se déplacent seulement sur demande de l'officier de garde;
- 3. Les véhicules 1114 et 914 se rendent sur les lieux de l'appel.

## 4. Qualification

Niveau opérationnel	Qualification minimale requise
Niveau technicien	Faire partie de l'équipe 300 et posséder le module 22 - Sauvetage sur plan d'eau et PR2
Niveau opération	Posséder le module 22 - Sauvetage sur plan d'eau et PR2
Niveau sensibilisation	Pompier 1 et cours 4 « Assistance équipe sauvetage technique » de pompier 2

## 5. Niveau opérationnel requis selon la tâche

Tâche	Niveau opérationnel requis
Officier commandant (PC)	Niveau technicien*
Sauveteur # 1 et #2	Niveau technicien
Sauveteur opérant l'embarcation spécialisée	Niveau technicien
Assureur #1 et #2	Niveau opération
Assistance à partir de la rive	Niveau sensibilisation

<sup>\*</sup>Si l'officier commandant n'est pas qualifié SSG, il se fera assister par un officier ou un pompier qualifié SSG.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 2 sur 2	Code : PON-004
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet: Vêtement de flottaison individuel: En vigueur le : 4 avril 2011

**PON - 005** 

## À TOUT LE PERSONNEL

## 1. Objectif:

Observer l'état des différentes composantes du vêtement de flottaison individuel VFI et apporter les correctifs nécessaires pour que celui-ci soit sécuritaire.

## 2. Vérification de l'équipement :

- 2.1. Vérifier le fonctionnement de la lumière stroboscopique blanche;
- 2.2. Changer la pile de la lumière stroboscopique blanche après cinq (5) heures d'utilisation;
- 2.3. Vérifier la présence du couteau, de son amarrage et du fonctionnement;
- 2.4. Vérifier la présence du sifflet, de son amarrage et du fonctionnement.

## 3. Procédure pour le nettoyage des vêtements :

- 3.1. Laver avec une solution de savon doux et rincer à l'eau claire;
- 3.2. Sécher à l'air libre seulement;
- 3.3. Ne jamais utiliser de solvant pour nettoyer;
- 3.4. S'assurer de l'état général du vêtement de flottaison individuel (VFI);
- 3.5. L'usage de la laveuse ou du jet à pression est interdit.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 1 sur 1	Code: PON-005



Procédures d'opération normalisée

Sujet : **Essai de système d'alarme**En vigueur le : 28 mai 2010
Révisée le : 4 avril 2011

Modifiée le : 14 novembre 2013

**PON - 006** 

#### À TOUT LE PERSONNEL

## 1. Objectif

Éviter de causer de fausses alarmes lors d'inspection préventive impliquant des systèmes d'alarme reliés à une centrale d'urgence.

## 2. Application

Lors d'une inspection préventive impliquant l'essai d'un système d'alarme, soit de type résidentiel ou commercial.

#### 3. Procédures

- 3.1 Aviser la Centrale 911 sur les ondes radio;
- 3.2 Lorsque vous parlez au répartiteur de la centrale, vous mentionnez :
  - Le numéro de caserne ou de véhicule;
  - Que vous faites l'essai d'un système d'alarme à l'adresse «X»;
  - De prendre l'heure de transmission du système dont vous faites l'essai;
  - De transmettre sur les ondes si un signal a été reçu ou non;
- 3.3 Après le test du système d'alarme, rappelez la centrale sur les ondes radio et avisez que les essais sont terminés.
- N.B. Advenant un appel d'urgence erroné et qu'un encodage soit effectué pour cette adresse, aucune allocation ne sera payée par l'employeur.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 1 sur 1	Code : PON-006
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Accident de véhicule

En vigueur le : 23 août 2012

Modifiée le : 14 novembre 2013

PON - 007

#### À TOUT LE PERSONNEL

#### 1. But:

Établir et diffuser un protocole d'intervention uniforme et sécuritaire sur les scènes d'accidents.

### 2. Les risques :

Lors d'un accident ou d'un feu de véhicule routier, les pompiers, les victimes et les autres personnes présentes sur les lieux sont exposés à des risques. Ces risques peuvent être contrôlés par des méthodes d'interventions sécuritaires et des mesures préventives. Par conséquent, tous les pompiers doivent porter, pour ce type d'intervention, l'habit de protection individuelle intégral incluant les gants chirurgicaux, lunettes ou visière baissé.

## 3. La stratégie :

Lors d'un accident ou d'un feu de véhicule, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenu.

### 4. Les tactiques :

Les tactiques associées à des méthodes de travail sécuritaire doivent aussi permettre de protéger les victimes et le personnel qui accomplit les tâches demandées, elles sont traitées dans la présente sous les rubriques suivantes :

### 4.1. Accident de véhicule

#### Rôle et responsabilités

#### 4.1.1.Officier:

- En route, l'officier obtient des informations pertinentes au positionnement et valide l'acheminement des ressources avec la centrale au besoin;
- Sur les lieux, fait son « rapport primaire » via les ondes radio:
- Effectue une reconnaissance « cercle extérieur »;
- Fait sur les ondes radio une mise à jour « rapport secondaire ».

## 4.1.2. Chauffeur opérateur :

- Positionne son véhicule en 10-04 de façon sécuritaire et efficace;
- Établit une ligne de premier secours (LPS) et prépare un extincteur;
- Sécurise la scène (périmètre, ruban, cônes, etc);
- Établit l'éclairage requis;
- Supporte les intervenants.

#### 4.1.3.Installation de protection :

• Le fontainier est responsable de la mise en place des cônes, fusées routières ou strobes rouges tels que le décrit la formation 10-04.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 1 sur 7	Code : PON-007
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Accident de véhicule En vigueur le : 23 août 2012 Modifiée le : 14 novembre 2013

#### 4.1.4. Approche sécuritaire des intervenants :

- Prends contact avec les victimes « cercle intérieur » + cercle extérieur;
- Stabilisation primaire du véhicule;
- Applique le frein à main, véhicule au neutre ou « park » + frein de stationnement, vérification de la clé de contact:
- Fait rapport à l'officier;
- Accède à la batterie;
- Dispense les premiers soins à la (aux) victime(s).

#### 4.1.5. Stabilisation:

- Coupure des fils de la batterie (si nécessaire);
- Stabilisation complète du véhicule.

#### 4.2. Accident de véhicule avec désincarcération

## Rôle et responsabilités

#### 4.2.1.Officier:

- En route, l'officier obtient des informations pertinentes au positionnement et valide l'acheminement des ressources avec la centrale si besoin.
- Sur les lieux, fait son « rapport primaire » via les ondes radio;
- Effectue une reconnaissance « cercle extérieur »;
- Fait sur les ondes radio une mise à jour « rapport secondaire ».

#### 4.2.2.Chauffeur opérateur :

- Positionne son véhicule en 10-04 de façon sécuritaire et efficace;
- Établit une ligne de premier secours (LPS) et prépare un extincteur;
- Sécurise la scène (périmètre, ruban, cônes, etc);
- Établit l'éclairage requis;
- Supporte les intervenants.

## 4.2.3. Approche sécuritaire des intervenants :

- Prise de contact avec les victimes « cercle intérieur » + cercle extérieur;
- Stabilisation primaire du véhicule;
- Vérification et application de frein à main, véhicule au neutre ou « park » + frein de stationnement, vérification de la clé de contact;
- Faire rapport à l'officier;
- Accéder à la batterie;
- Dispenser les premiers soins à la (aux) victime(s).

### 4.2.4.Installation de protection :

Le fontainier est responsable de la mise en place des cônes, fusées routières ou strobes rouges tel que le décrit la formation 10-04.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 2 sur 7	Code: PON-007
------------------------	--------------	---------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Accident de véhicule En vigueur le : 23 août 2012 Modifiée le : 14 novembre 2013

#### 4.2.5. Stabilisation:

- Coupure des fils de la batterie (si nécessaire);
- Stabilisation complète du véhicule.

#### 4.2.6.Jet:

Un pompier en permanence sur le jet lors de la désincarcération.

#### 4.2.7. Outils:

Montage des outils pour la désincarcération.

#### 4.3. Fuite de liquide inflammable lors d'un accident de véhicule ou sans accident

#### Rôle et responsabilités

#### 4.3.1.Officier:

- En route, l'officier obtient des informations pertinentes au positionnement et valide l'acheminement des ressources avec la centrale au besoin;
- Sur les lieux, fait son « rapport primaire » via les ondes radio;
- Effectue une reconnaissance « cercle extérieur »;
- Fait sur les ondes radio une mise à jour « rapport secondaire ».

#### 4.3.2. Chauffeur / Opérateur :

- Positionne son véhicule en 10-04 de façon sécuritaire et efficace;.
- Sécurise la scène (périmètre, ruban, cônes, etc);
- Établit l'éclairage requis;
- Supporte les intervenants.

## 4.3.3.Installation de protection :

Le fontainier est responsable de la mise en place des cônes ou strobes rouges, tel que décrit la formation 10-04 au besoin.

Ne jamais utiliser de fusées routières lors d'un déversement de liquide inflammable.

#### 4.3.4.Porte-lance:

- Établit la lance de premier secours (LPS);
- S'approche du véhicule;
- Fait une tournée « cercle intérieur »;

Approuvé : Éric Bérubé	Page 3 sur 7	Code: PON-007
------------------------	--------------	---------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Accident de véhicule En vigueur le : 23 août 2012 Modifiée le : 14 novembre 2013

- Vérifier l'écoulement;
- Fait rapport à l'officier;
- Fait une application de mousse au besoin.

#### 4.3.5. Fontainier:

- Fait la stabilisation primaire;
- Coupe ou démonte les fils de la batterie;
- Vérifie l'écoulement des eaux de l'extinction et le contrôle (endiguement de liquides autres que l'eau);
- Supporte le porte-lance;
- Appuie le chauffeur dans sa procédure.

#### 4.4. Incendie de véhicule.

### Rôle et responsabilités

#### 4.4.1.Officier:

- En route, l'officier obtient des informations pertinentes au positionnement et transmet les informations aux autres unités dépêchées, s'il y a lieu;
- Sur les lieux, fait son « rapport primaire » via les ondes radio;
- Effectue une reconnaissance « cercle extérieur »;
- Fait sur les ondes radio une mise à jour « rapport secondaire ».

## 4.4.2. Chauffeur / opérateur :

- Positionne son véhicule de façon sécuritaire et efficace;
- Sécurise la scène (périmètre, ruban, cônes, etc);
- Établit l'éclairage requis;
- Supporte les intervenants.

## 4.4.3.Installation de protection :

Le fontainier est responsable de la mise en place des cônes, fusées routières ou strobes rouges tel que décrit la formation 10-04 au besoin.

#### 4.4.4.Porte-lance:

- Établit la lance de premier secours;
- S'approche du véhicule et procède à l'extinction;

Approuvé : Éric Bérubé	Page 4 sur 7	Code : PON-007
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Accident de véhicule En vigueur le : 23 août 2012 Modifiée le : 14 novembre 2013

- Fait une tournée « cercle intérieur »:
- Fait rapport à l'officier.

#### 4.4.5. Fontainier:

- Fait la stabilisation primaire;
- Coupe ou démonte les fils de la batterie;
- Vérifie l'écoulement des eaux de l'extinction et le contrôle (endiguement des liquides autres que l'eau);
- Effectue le déblai.

### 5. Annulation de l'appel

**5.1.** Il est possible, que les policiers sur place avant l'arrivée des pompiers, recommandent l'annulation de notre intervention.

## Sur les autoroutes, particulièrement, l'autorité responsable est la Sûreté du Québec.

L'officier prendra alors la décision de poursuivre ou non en tenant compte des éléments suivants :

- 1. Si nous sommes affectés comme premiers répondants, l'intervention est maintenue à moins d'annulation par la centrale Santé;
- 2. Si notre intervention est effectuée comme pompier seulement (sans demande premier répondant), l'information transmise est considérée, il valide l'acheminement des ressources avec le chef aux opérations :
  - Annuler l'intervention;
  - Modifier le mode de déplacement (priorité);
  - Maintenir le mode de déplacement;
  - Déployer la tactique en fonction des informations reçues par les autorités responsables.

Si de l'information supplémentaire est requise pour la prise de décision, la demande devra être faite, À qui de droit.

**5.2.** Dans tous les cas, la décision devra tenir compte de l'urgence de la situation et de la sécurité des intervenants.

#### Lexique

## 1. Officier en charge

Personne la plus haute gradée demandée sur l'appel.

2. Positionnement du véhicule

Le positionnement doit se faire de façon à sécuriser la scène et à rendre le plus disponible

Approuvé : Éric Bérubé	Page 5 sur 7	Code : PON-007
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Accident de véhicule

En vigueur le : 23 août 2012 Modifiée le : 14 novembre 2013

possible les équipements. Il faut donc respecter les distances requises (voir annexe 1) tout en considérant les points suivants :

- Direction du vent (particulièrement pour les incendies de véhicule et les fuites de liquides inflammable:
- Protéger la scène;
- Protéger l'opérateur;
- Orienter les roues du véhicule incendie dans une autre direction que l'intervention pour éviter que le véhicule ne se déplace en direction des intervenants advenant un impact avec un autre véhicule routier:
- S'ajuster au type de route : voie rapide, courbe, côté.

## 3. Rapport primaire:

L'officier confirme sa présence sur les lieux à la centra et fournit les détails suivants :

- Nombre de véhicules:
- Possibilité de victimes:
- Dangers présents (électricité, essence, matières dangereuses, circulation);
- Dangers potentiels.

#### 4. Cercle extérieur :

Tournée du site généralement faite par l'officier à une distance d'au moins 30 pi de la scène pour vérifier les points suivants :

- Les victimes éjectées;
- Dangers présents (électricité, essence, matières dangereuses, circulation);
- Dangers potentiels.

## **5.** L.P.S.:

La lance de premier secours de 150 pi selon le cas peut être à sec ou sous eau, également un extincteur à poudre devra être déployés et l'utilisation d'une ligne à mousse peut être envisagée. Lorsqu'il y a du personnel disponible, un porte-lance équipé d'un APRIA devra prendre en charge la lance.

- À sec, sans écoulement:
- Eau : désincarcération, fuite d'essence;
- Mousse : fuite d'essence importante.

## 6. Cercle intérieur :

Tournée du véhicule faite par le premier pompier à s'approcher du véhicule pour vérifier à l'intérieur, dessous et sur les véhicules les points suivants :

- Stabilisation primaire;
- Nombre de victimes et leurs emplacements;
- Coussins déployés ou non;
- Fils électriques, fuites de liquides inflammables;
- · Vérification des portières.

Lors de l'approche pour le cercle intérieur, dans le cas où il y a des victimes présentes

Approuvé : Éric Bérubé	Page 6 sur 7	Code: PON-007
------------------------	--------------	---------------



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet : Accident de véhicule

En vigueur le : 23 août 2012 Modifiée le : 14 novembre 2013

dans le véhicule, le pompier tentera d'approcher le véhicule de face à un angle de 45 ° afin d'être vue de celles-ci dans le but d'éviter qu'elles ne tournent la tête et lors du contact verbal. Finalement, avant de prendre en charge les victimes, il faudra tenter les opérations suivantes ;

- Retirer les clés de contact;
- Engager le frein à main;
- Vérifier la position du sélecteur de vitesse (neutre ou « park »);
- · Reculer les sièges électriques;
- Engagement de l'ouverture du capot;
- Rapport à l'officier de ce que l'on a observé.

## 7. Stabilisation primaire:

La stabilisation primaire a pour but d'empêcher le véhicule routier d'avancer ou de reculer. La manœuvre s'effectue à l'aide de blocs et de cales.

## 8. Stabilisation complète:

La stabilisation complète a pour but de neutraliser la suspension du véhicule pour empêcher le plus possible les vibrations à la victime traumatique.

#### 9. Périmètres :

- **Zone chaude, d'action, de travail :** 10 pi autour des véhicules, seuls les intervenants directement impliquer dans les manœuvres s'y retrouvent.
- **Zone tiède**: Environ 25 pi autour des véhicules, on y retrouve les équipements et les intervenants en attente d'intervenir.
- **Zone froide**: Minimum 50 pi autour des véhicules, on y retrouve les véhicules en attente.

### 10. Rapport secondaire

Suite au cercle extérieur et au rapport produit par le pompier ayant effectué le cercle intérieur, l'officier effectue un rapport détaillé et demande les ressources supplémentaires à la centrale.

## 11. Cône:

Installer aux 10 mètres pour indiquer l'espace tampon latéral.

### 12. Fusée routière :

Installer aux cing (5) mètres pour indiquer les biseaux de transition.

#### 13. Strobe rouge:

Placer sur un cône pour augmenter la visibilité.

## 14. Endiguement:

Neutraliser avec de la terre, de l'absorbant, une couche, un boudin ou un tapis de caoutchouc pour empêcher la propagation.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 7 sur 7	Code : PON-007
------------------------	--------------	----------------



Procédure opérationnelle normalisée

**Sujet : Délai pour anomalies (prévention résidentielle)** En vigueur le : 25 juillet 2012

**PON - 008** 

## À TOUT LE PERSONNEL

### 1. Objectif:

Établir des paramètres concernant les délais accordés pour les anomalies retrouvées lors d'inspections résidentielles.

## 2. Application:

Lors d'une inspection préventive résidentielle après constatation d'anomalie(s).

### 3. Procédures:

- 3.1. Voici les délais accordés pour les anomalies suivantes :
  - Avertisseur de fumée manquant, désuet ou non fonctionnel : <u>7 jours</u>
  - Avertisseur de monoxyde de carbone manquant, désuet ou non fonctionnel : 7 jours
  - Extincteur portatif manquant, désuet : 7 jours
  - Encombrement de moyen d'évacuation : 7 jours
  - Dégagement d'appareil de chauffage, panneau électrique : 7 jours
  - Foyer extérieur non conforme : 7 jours
  - Extincteur nécessitant un remplissage ou un test hydrostatique : 30 jours
- N. B.: Advenant un doute concernant un délai à imposer, veuillez contacter le capitaine ou le lieutenant en prévention.

Approuvé : Éric Bérubé Page 1 sur 1 Code : PON-008



Procédure opérationnelle normalisée

Sujet: Armoire à clés #214 En vigueur le : 25 juillet 2012
PON – 009

## À TOUT LE PERSONNEL

## 1. Objectif:

Établir une procédure concernant l'armoire à clés du véhicule #214.

## 2. Application:

Lors d'une intervention d'urgence, lorsqu'une clé de bâtiment ou d'accès à un bâtiment est disponible dans le coffre à clés sous scellé.

#### 3. Procédures :

- 3.1. Identifier la clé selon l'adresse du bâtiment indiqué sur le couvercle du coffre;
- 3.2. Briser le scellé pour libérer la clé servant à ouvrir le couvercle;
- 3.3. Ouvrir le couvercle et prendre la clé numérotée correspondante à l'adresse du bâtiment;
- **3.4.** Utiliser la clé et ensuite la remettre au capitaine responsable de l'intervention qui la replacera dans l'armoire;
- **3.5.** Dès que possible, aviser le #122 pour qu'il vérifie l'armoire et remettre le scellé avec la date inscrite sur celui-ci.
- N. B.: Le capitaine #122 est responsable de la mise à jour du coffre à clé et doit être avisé immédiatement advenant l'absence du scellé.

Approuvé : Éric Bérubé	Page 1 sur 1	Code: PON-009